

**Quizz**

**« Harcèlement »**

1. **Pouvez-vous citer un ou plusieurs numéros de téléphones (nationaux ou académiques) pour signaler ou parler d’une situation de harcèlement ?**

*3020 (National), 0800 008 624 (Académique), 0800 200 000 (Net Ecoute), 119 (Enfance en danger), …*

1. **Quelle est la « limite géographique » du harcèlement « scolaire » ?**

*Il n’y a pas de limite géographique.*

1. **Le harcèlement a-t-il des conséquences particulières sur la santé des auteurs ?**

*Les conséquences sont proches de celles des victimes.*

1. **Quelle est la peine encourue pour un auteur de faits de harcèlement ?**

*1 an d’emprisonnement et 15 000 euros d’amende (3 ans et 45 000 euros en cas de circonstances aggravantes).*

1. **Qui sont le plus souvent victimes ou auteurs de harcèlement, les filles ou les garçons ? Est-ce la même chose pour le cyber-harcèlement ?**

*Les garçons sont plus souvent auteurs et victimes de harcèlement. Focus spécifique cyber-harcèlement : ce sont les filles qui sont le plus souvent auteurs et victimes.*

1. **Selon une étude du FBI (2000), quel est le pourcentage d’auteurs de « schoolshooting » qui ont été victimes de harcèlement au cours de leur scolarité.**

*75 %*

1. **Pouvez-vous classer dans l’ordre d’importance les pourcentages d’élèves harcelés au primaire, au collège, au lycée ?**

*Primaire : 12 % (5% sévère à très sévère) ; Collège : 10 % (7% sévère à très sévère) ; Lycée : Estimation 7% (1,4% sévère à très sévère).*

1. **Entre 2010 et 2014 (enquête HBSC-OMS) le harcèlement au collège a évolué, notamment en sixième. Est-il en hausse, ou en baisse et de quel pourcentage ?**

*33 % de baisse sur le niveau 6ème.*

1. **Quel pourcentage d’élèves de collège ont été victimes de cyberviolence  (enquête 2015) ?**

*42 %.*

****

1. **Quelles sont les ressources institutionnelles que l’on peut solliciter pour traiter les situations de harcèlement ?**

*En particulier : les référents départementaux harcèlement. Dans l’Essonne : la Proviseure Vie Scolaire et la Conseillère Technique Service Social en faveur des élèves.*